

# DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Le vingt juin deux mil quatorze à 19 heures quinze le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du *Docteur Richard GALY*, Maire.

## Convocation – Affichage :

Date de la Convocation	13 juin 2014
Date d'affichage convocation	13 juin 2014
Affichage du conseil après la séance	23 juin 2014

## Nombre de Membres :

En exercice	33
Présents à la séance	23
Ayant donné procuration	10
Qui ont pris part aux délibérations	33

Présents :Docteur Richard GALY, maire,

Jean-Claude RUSSO, Joëlle FOLANT-GIOANNI, Mr Bernard ALFONSI, Guy LOPINTO, Christian REJOU, Pierre BEAUGEOIS, Marie-Claudine PELLISSIER, Mme Christiane POMARES, Hélène BARNATHAN, Jean-Michel RANC, Corinne MERCIER, Jean-Louis LANTERI, Maryse IMBERT, Jean-Antoine NAMOUR, Camille BARBARO, Mme Laure COSTA-LEMAIRE en remplacement de Brian HICKMORE, Axelle GAUME-CORNU, Sonia MARTIN, Nicolas REY, M. Marc DURST, Jean-Jacques BREGEAUT en remplacement de Paul DE CONINCK, Anne MANATHON, conseillers municipaux.

Représentés : Mr Michel BIANCHI par M. le Maire  
Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD par Mme Joëlle FOLANT  
Mme Fleur FRISON-ROCHE par M. Christian REJOU  
Mme Denise LAURENT par Mme Hélène BARNATHAN  
M. Christophe TOURETTE par M. Marc DURST  
M. Norbert MENCAGLIA par M. Jean-Claude RUSSO  
Mme Martine COMBES par Mme Christiane POMARES  
Mme Edwige FARCIS par Mme Axelle GAUME-CORNU  
Mme Véronique COURREGES par M. Jean-Louis LANTERI  
M. Michel VALIERGUE par Mme Marie-Claudine PELLISSIER

Mme BARBARO est nommé secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 20 juin 2014

A dix-neuf heures quinze, Monsieur le Maire ouvre la séance et, après avoir constaté l'existence du quorum, propose au Conseil qui l'accepte de nommer Mme BARBARO, secrétaire de séance.

\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DGS-01-05-14

## 1 - DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

*Monsieur le Maire prend la parole,*

Le 28 septembre prochain auront lieu les élections sénatoriales afin de renouveler un tiers de l'assemblée.

L'élection se faisant au scrutin indirect, les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs en fin d'année.

En ce qui concerne **la désignation des délégués** du conseil municipal, l'article L285 du code électoral stipule que pour les communes de plus de 9 000 habitants, l'ensemble des conseillers municipaux sont délégués de droit.

En conséquence, il n'est pas nécessaire de procéder à une quelconque élection.

En revanche, pour ce qui est de **la désignation des suppléants** plusieurs étapes s'imposent.

### 1. détermination du nombre des suppléants

Selon les dispositions de l'article L286 du code électoral, ce nombre est de 3 quand le nombre des titulaires est égal ou inférieur à 5, puis il est augmenté de 1 par tranche de 5 titulaires, soit pour Mougins un total de **9 suppléants à désigner**. Ce nombre est rappelé dans l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 qui vous a été transmis le 13 courant.

### 2. conditions d'éligibilité

Le code électoral rappelle 3 conditions cumulatives:

- ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire (article R132),
- être inscrit sur les listes électorales de la commune (article R132),
- être de nationalité française (article L.O.286-1).

Tout conseiller municipal de nationalité étrangère est donc légalement écarté de la procédure faisant l'objet de la présente séance. Par suite et en application de l'article L.O. 286-2 du code électoral, il doit être remplacé par le candidat français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle il s'est présenté à l'élection municipale.

En conséquence, Monsieur HICKMORE est remplacé pour cette séance par Madame COSTA LEMAIRE et Monsieur DE CONINCK par Monsieur BRÉGEAUT, tous deux ici présents. Ils les remplaceront également lors des élections sénatoriales du 28 septembre prochain.

### 3. vérification du quorum et constitution du bureau électoral

Attendu que 23 Conseillers municipaux sont présents (ou remplacés en application de l'article L.O. 286-2 du code électoral) à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. Le bureau électoral doit être constitué.

Conformément à l'article R133 du code électoral, le bureau est constitué du maire qui préside, des 2 membres les plus âgés et des 2 membres les plus jeunes de l'assemblée, présents à l'ouverture du scrutin, et d'un secrétaire, soit un bureau composé comme suit:

Richard GALY, maire, Président  
M. DURST, assesseur  
Mme POMARES, assesseur  
Mle BARBARO, assesseur  
Mme MANATHON, assesseur  
Mme COSTA LEMAIRE, secrétaire

### 4. candidature

L'article L289 du code électoral précise que l'élection a lieu au **scrutin de liste** suivant le système de la **représentation proportionnelle** avec application de la **règle de la plus forte moyenne**, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de suppléants à pourvoir.

**Chaque liste de candidats doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe** (L.289 modifié par la loi du 2 août 2013)

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléants.

Selon l'article R137 du code électoral, la déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes : le titre de la liste et les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

**Se portent candidats :**

**Liste Jean-Claude GUIGNARD :**

Nom Prénoms	domicile	Date et lieu de naissance
<b>1/ M.GUIGNARD Jean-Claude</b>	110, chemin du Sanctuaire – 06250 MOUGINS	21/01/1943 0 Enghien (95) les Bains
<b>2/ Mme LEVINSPIEL Lydia</b>	228, chemin Saint Barthélémy – Les Canaris - 06250 MOUGINS	26/03/1948 à Nice (06)
<b>3/ M.POMARES Jésus Louis</b>	1409, avenue de Pibonson – 06250 MOUGINS	11/04/1935 à Sidi Bel Abess (Algérie – 99)
<b>4/ Mme MICCUCI Michèle</b>	1029, impasse de Bigaud – 06250 MOUGINS	07/04/1957 à Cannes (06)

<b>5/ M.PELLISSIER Roger</b>	547, boulevard de la Corniche – 06250 MOUGINS	29/07/1945 à GAP
<b>6/ Mme MAGNY Colette</b>	1107, chemin des peyroues – 06250 MOUGINS	22/02/1934 à Belleville sur Meuse (55)
<b>7/ M.FOURNILLON Raymond</b>	90, route de la Roquette – Domaine des 2 Villas – Villa 9 – 06250 MOUGINS	11/11/1938 à Paris (75)
<b>8/ Mme ZOCCOLA Valérie</b>	4, place des Arcades – 06250 MOUGINS	08/05/1969 à Livry Gargan (93)
<b>9/ M.CARUANA Raymond</b>	1082, avenue du Général de Gaulle – 06250 MOUGINS	31/10/1942 à Gabes (Tunisie -99)

**Liste Mougins Autrement :**

Nom Prénoms	domicile	Date et lieu de naissance
<b>1/ M. DESRIAUX Pierre</b>	1206, chemin du Belvédère – 06250 Mougins	10/06/1944 à ALGER (99)
<b>2/ Mme PASTORELLI Michèle</b>	165/3, chemin de la Gippière – 06250 Mougins	18/06/1947 à MARSEILLE (13)

Le conseil municipal est invité à procéder au vote qui a lieu à bulletins secrets.

**Ont obtenu :**

- liste Jean-Claude GUIGNARD : 31 voix
- liste Mougins Autrement : 2 voix

Au vu de ces résultats, la liste Jean Claude GUIGNARD obtient 9 sièges,  
la liste Mougins autrement n'obtient aucun siège.

**Sont donc élus suppléants :**

Nom Prénoms	domicile	Date et lieu de naissance
<b>1/ M.GUIGNARD Jean- Claude</b>	110, chemin du Sanctuaire – 06250 MOUGINS	21/01/1943 0 Enghien (95) les Bains
<b>2/ Mme LEVINSPIEL Lydia</b>	228, chemin Saint Barthélémy – Les Canaris - 06250 MOUGINS	26/03/1948 à Nice (06)
<b>3/ M.POMARES Jésus Louis</b>	1409, avenue de Pibonson – 06250 MOUGINS	11/04/1935 à Sidi Bel Abess (Algérie – 99)
<b>4/ Mme MICCUCI Michèle</b>	1029, impasse de Bigaud – 06250 MOUGINS	07/04/1957 à Cannes (06)
<b>5/ M.PELLISSIER Roger</b>	547, boulevard de la Corniche – 06250 MOUGINS	29/07/1945 à GAP

<b>6/ Mme MAGNY Colette</b>	1107, chemin des peyroues – 06250 MOUGINS	22/02/1934 à Belleville sur Meuse (55)
<b>7/ M.FOURNILLON Raymond</b>	90, route de la Roquette – Domaine des 2 Villas – Villa 9 – 06250 MOUGINS	11/11/1938 à Paris (75)
<b>8/ Mme ZOCCOLA Valérie</b>	4, place des Arcades – 06250 MOUGINS	08/05/1969 à Livry Gargan (93)
<b>9/ M.CARUANA Raymond</b>	1082, avenue du Général de Gaulle – 06250 MOUGINS	31/10/1942 à Gabes (Tunisie -99)

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00

Le Secrétaire de séance, Mme BARBARO

⌘ ⌘  
⌘